

Conférence publique

C'est devant un auditoire assez nombreux composé des fournisseurs et des employés des riches et bonnes maisons que M. Etienne Depeyre, avocat, a fait samedi soir la conférence sur « la liberté de l'enseignement ».

Tous les cléricaux militants, tous les nationalistes de marque avaient pris place aux premières et soulevaient de braves les quelques critiques que M. Depeyre adressait au gouvernement ; mais c'est à peine si une centaine d'électeurs indépendants ou curieux avaient répondu à l'appel du comité catholique et royaliste de Cahors.

Au bureau était assis M. Georges Martin, avocat, président, assisté de MM. Amoureux fils, et le garçon de l'épicerie Couaillac.

A 8 heures 3/4 la séance est ouverte ; M. Etienne Depeyre prit la parole.

Dans un rapide résumé, il rappela la conférence de Sébastien Faure sur la liberté de l'enseignement, et fit l'histoire de l'importante question de l'éducation qui fut une des principales préoccupations de la Révolution française de 1789 à 1793. Pour M. Depeyre, l'ancien régime aurait même trop fait pour le développement de l'instruction, et il appuya son affirmation sur des citations qu'il a étrangement interprétées, car il ne serait pas difficile de constater que même au Moyen-Age il y avait des gens qui trouvaient les Albigeois hérétiques par trop de science.

Il critiqua en passant le Contrat social de Rousseau — ouvrage qu'il appelle « l'Evangile du despotisme » et essaya de démontrer que la Révolution a toujours défendu la liberté de l'enseignement, — oubliant de dire que c'était une liberté laïque, les congrégations ayant été supprimées en 1790.

Le conférencier établit ensuite le principe de la liberté : 1° droit du maître à enseigner ; 2° droit du père de famille à choisir le maître de son enfant.

Ces deux droits sont solidaires, dit-il, et il affirma que la liberté de penser que personne ne veut et ne peut entraver c'est la liberté de publier cette pensée, de la répandre ; et M. Depeyre conclut que de cette liberté de penser doit découler la liberté d'enseigner.

Quant au droit du père de famille sur l'enfant, ce droit est incontestable ; le fils c'est la chose du père, ce fils lui appartient entièrement.

Nous ne suivons pas dans son développement la thèse de M. Depeyre, mais nous constatons cependant avec plaisir qu'il a eu sinon le courage au moins le mérite d'arborer son drapeau et d'affirmer ses opinions nettement royalistes.

M. Depeyre n'a pas caché son amour pour le Roy, et il a terminé sa conférence en exprimant l'espoir que le droit finirait par triompher et avec lui la cause royaliste ; M. Depeyre croit même déjà entrevoir cet avenir... réparateur.

La conférence du chef du parti royaliste à Cahors a été écoutée avec curiosité par les républicains qui assistaient à la réunion, et en somme peu d'inter interruptions — dans tous les cas peu d'inter interruptions violentes — ont été faites.

Il y a eu cependant trois interventions que nous tenons à mentionner : M. Depeyre parlait de la liberté de penser, d'écrire librement, lorsqu'un citoyen a crié : « Et le syllabus ? »

M. Depeyre a répondu : « Messieurs, je vous prie de bien me l'expliquer, car moi je ne le connais pas. »

On avouera qu'une telle réponse de la part de M. Depeyre nous a surpris car nul ne croira que « le royaliste

impénitent » qu'est M. Depeyre ignore ce code du parti catholique.

Au reste l'objection ne s'adressait certes pas à M. Depeyre, mais bien à tout le parti catholique ; or c'était plaisir de voir les cléricaux réunis dans la salle applaudir leur leader quand il avoua ne point connaître ce monument monstrueux de la domination papale.

« Anathème à celui qui pense librement » ;

« Anathème à ceux qui approuvent un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise et qui n'ont pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette terre. »

Il est des choses qu'il faut par moment, pour les besoins de la cause, sans doute, savoir ignorer.

La deuxième interruption s'est produite quand M. Depeyre cita un article de M. Pelletan, actuellement ministre de la marine, article paru en 1880 dans la Justice.

M. Pelletan se déclarait contre tout gouvernement qui emploierait la violence.

Et M. Depeyre a voulu établir qu'à cette heure, M. Pelletan, ministre, aurait oublié ce qu'avait écrit M. Pelletan, simple journaliste, car, de nos jours, sous le ministère Combes, dit M. Depeyre, c'est la violence qui est employée contre les catholiques.

Un citoyen a crié au conférencier : « Le gouvernement se défend, simplement. » M. Depeyre veut-il aussi ignorer que la violence, s'il y en a, est du côté de ceux qui se révoltent contre les lois : moines, clercs et officiers.

La troisième objection est partie de M. Marmiesse, qui a protesté énergiquement, soutenu en cela, par tous les républicains présents dans la salle, contre une citation tronquée que fit M. Depeyre d'un article du professeur Hervé où le drapeau français serait sali.

« Lisez tout l'article », cria M. Marmiesse.

« Je ne l'ai pas » déclara M. Depeyre.

« Vous avez tort alors de vous servir de phrases tronquées qui donnent un sens différent à la phrase que vous incriminez, répliqua M. Marmiesse. »

M. Depeyre, de très bonne foi, reconnaissons-le, s'excusa de s'être servi d'un pareil argument.

Signalons en terminant l'intervention à la tribune d'un jeune citoyen qui se déclara surpris de voir que, pour venir entendre la conférence de M. Depeyre, il avait fallu payer un droit d'entrée, alors que les cléricaux s'étaient élevés contre ce droit d'entrée quand Sébastien Faure fit ses deux conférences à Cahors.

M. Martin président de la réunion répondit que l'argent perçu dans cette soirée devait servir à couvrir les frais de la conférence, et que deux parts seraient faites du surplus ; l'une sera versée au bureau de bienfaisance, l'autre aux œuvres de charité de la ville.

M. Depeyre a déclaré que pour sa part, il n'entrait pas dans cette question d'argent.

On lui a demandé de faire une conférence mais il « ne demande même pas » à être payé.

On (c'est-à-dire le parti cléricale, nationaliste, catholique, parbleu), a prié M. Depeyre de parler au théâtre ; donc, il y a un but poursuivi par la réaction.

Ce but quel est-il ? Il ne peut qu'être électoral.

La réaction s'agit ; la réaction veut prendre position ; eh bien, allons-y : au bloc cléricale, opposons le bloc républicain ; et nous sommes bien certains du résultat.

Ainsi donc M. Depeyre a nettement exprimé sa façon de penser sur l'enseignement : il le réclame la liberté pour le père de faire élever son enfant par les maîtres qui lui plaira, et il veut que l'enseignement soit donné au gré de ce maître.

Eh bien, nous voulons simplement montrer à nos lecteurs ce qu'était cet enseignement du peuple quand les cléricaux le donnaient.

On ne nous taxera pas d'exagération, car ce nous semble, encore, à notre époque, il y a trop de citoyens et surtout de citoyennes qui ont profité des superbes méthodes d'enseignement des chers frères, des bonnes sœurs, ces excellents maîtres « avec ou sans diplôme. »

La neutralité de l'Ecole

Autrefois, dans nos écoles de village, les enfants étaient partagés en trois divisions : les tout petits, les moyens et les grands.

Les petits n'avaient qu'un livre, l'alphabet. La classe commençait par eux. Quand ils avaient épilé leurs lettres, ils écrivaient, faisaient des barres.

Ensuite c'était le tour des moyens. Ils récitait le catéchisme, un morceau de l'un, un morceau de l'autre ; après le catéchisme, l'histoire sainte, un abrégé par demandes et par réponses.

« Que fit Josué après la prise de Jéricho ? » — « Il envoya assiéger la ville de Haï. »

Tout dans ce goût et de cette force. Après avoir récité le catéchisme et l'histoire sainte, on lisait l'imitation de Jésus-Christ. Cela fait, on écrivait en gros et demi-gros sur des modèles de la main de l'instituteur.

Les grands avaient plus de leçons à réciter ; le catéchisme, l'histoire sainte, un bout de géographie, un peu de grammaire et quelques aînes d'arithmétique. Ensuite, ils lisaient les figures de la Bible ; ils alternaient quelquefois avec les Aventures de Télémaque.

Après quoi ils écrivaient — enfin — copiant un de ces livres, faisaient des problèmes sur les quatre règles, pas plus loin.

On faisait tout cela et la prière du matin dans la classe du matin ; on faisait la même chose et la prière du soir dans la classe du soir, et l'instituteur, sa journée bien remplie, congédiait ses élèves leur disant : « Allez, retirez-vous, soyez sages et saluez tout le monde ! »

J'oublais que certains jours il leur faisait chanter du plain-chant et des cantiques.

Le dimanche, il les menait disciplinairement aux offices. Il chantait au lutrin, accompagnait le curé aux enterrements, lui chantait toutes ses messes des morts.

Quel devait être le bagage d'un enfant qui avait passé ses quatre ou cinq années à l'école ? Il savait lire ses heures à l'église, chanter à vêpres, s'il avait de la voix, et il entendait quelque chose au sermon, s'il était parlé de Moïse, de Josué et des Macchabées.

Mais s'il avait une lettre à écrire, il l'écrivait sans en patois, sans français, sans orthographe. S'il avait une addition à faire, il comptait sur ses doigts.

De la géographie, il ne savait rien, de l'histoire de France moins que rien. Voilà un passé auquel messieurs de la droite voudraient ramener les enfants de nos campagnes.

La loi de 1882 a établi que l'instituteur à l'école primaire s'occuperait et occuperait ses élèves exclusivement des matières de l'enseignement primaire, dont le programme comprend les connaissances absolument nécessaires à un jeune homme qui doit être soldat, ensuite citoyen, qui n'a pas la faculté d'en aller apprendre davantage dans des écoles supérieures. Ceux qui connaissent ce programme, savent que la tâche de l'instituteur est assez complexe pour

qu'il n'ait pas le loisir d'apprendre et d'enseigner autre chose.

Quant à l'enseignement religieux, la récitation des prières, du catéchisme, les commentaires qu'il comporte, les histoires de l'histoire sainte, ancien et nouveau testament, cela doit être l'affaire du curé ou de son vicaire pour les enfants catholiques, du ministre pour les enfants protestants, du rabbin pour les enfants juifs, du taleb pour les enfants musulmans.

Telle est la loi et la loi est sage. Elle dispense à chacun son devoir. Elle n'impose pas au curé d'enseigner l'arithmétique, la géographie et la grammaire. Elle n'impose pas à l'instituteur d'être badeau ni sous-vicaire : l'instituteur n'est pas plus apte à remplacer le curé que celui-ci celui-là.

L'affaire de Bretenoux

Hier matin, à 10 heures, l'abbé Delrieu curé de Bretenoux, a été écroué à la prison de notre ville, où il attendra sa comparution devant les assises qui s'ouvriront lundi prochain 14 mars.

Association Amicale des Instituteurs et Institutrices publiques et laïques du Lot

Le Conseil d'administration de l'Amicale des Instituteurs et Institutrices publiques et laïques du Lot, se réunira à Figeac, dans une des salles de l'école des garçons, le jeudi 10 mars, à 10 h. 3/4 du matin.

Les séances sont publiques pour les membres de l'Association.

Libre-Pensée de Cahors

Un groupe de Libre-Pensée a été constitué à Cahors, le dimanche 6 mars 1904.

Ce groupe compte à l'heure actuelle 24 membres.

Une deuxième réunion aura lieu le dimanche 20 mars 1904, à 10 heures du matin.

Pour les demandes de renseignements ou d'adhésion, s'adresser au secrétaire-général, le citoyen Léon Marmiesse, 63, rue Nationale, Cahors.

Chambre de commerce

Dans sa dernière séance du 25 février, la Chambre de commerce du Lot a adopté, sur la proposition de M. Bach, un rapport dont les conclusions sont :

Création par la Chambre de commerce de trois demi-bourses à l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse, — bourses qui seront attribuées à la suite d'un concours.

Etude des voies et moyens pour l'installation dans notre région d'un fil téléphonique.

Rechercher les voies et moyens pour obtenir l'amélioration de l'éclairage dans notre ville : installation de l'électricité ; diminution du prix du gaz.

Accident

Lundi vers une heure et demie de l'après-midi, la bonne de M. Labro, officier d'administration, Marie Carroul, âgée de 20 ans, demeurant boulevard Gambetta n° 41, est tombée de la fenêtre de la cuisine située au 2^e étage, dans la rue Fondue-Haute.

Relevée aussitôt par des voisins, la malheureuse reçut les soins de M. le docteur Valat, qui n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures.

L'état de la victime est cependant grave.

Une alerte !

Samedi soir vers 8 heures, une fumée si intense envahissait le quartier des Badernes, que les becs de gaz étaient à peine visibles.

Les habitants s'apprêtaient tous à

monter sur les toits, lorsque M. Miquel vigneron, demeurant rue Morlaigne, ouvrant sa fenêtre expliqua à la foule anxieuse, qu'il venait de mettre une demi-compte de grappes dans la cheminée, afin de chauffer sa chambre. Puis sans plus se troubler, Miquel, referma sa fenêtre, non sans avoir raillé les nombreuses personnes qui stationnaient devant sa porte. Et il se coucha tranquillement.

Le procès de la carte postale

M. Pisier, propriétaire du château de Roumégoux, près Gramat (Lot), vient de faire appel du jugement de Cahors qui l'avait condamné aux dépens dans le procès en dommages-intérêts qu'il avait intenté à M. Girma, libraire-éditeur à Cahors, qui avait mis en vente la carte postale représentant le château de Roumégoux.

Tribunal Correctionnel

Audience du 7 mars 1904.

Le sieur Barré, Jules, âgé de 21 ans, mineur, sans domicile fixe, inculpé de vagabondage et mendicité en réunion, est condamné à 10 jours de prison, grâce à son cahier judiciaire qui est émaillé de 11 condamnations.

Le sieur Lesèvre, Jean, âgé de 21 ans, jardinier, sans domicile fixe, s'entend condamner, pour le même délit, à 6 jours de prison. Le tribunal lui fait toutefois application de la loi de sursis.

Le sieur Lufau, Jean, âgé de 74 ans, demeurant à Concois, inculpé de colportage de tabac de contrebande, est condamné à 600 francs d'amende.

La nommée Poussy, Marie, née Faurie âgée de 57 ans, ménagère, demeurant à Bouzies-Haut, inculpée d'introduction et de circulation dans l'enceinte du chemin de fer, est condamnée à 5 francs d'amende avec bénéfice de la loi de sursis.

La nommée Rigambert, Jeanne, épouse Rouffé, âgée de 44 ans, ouvrière chez M. Cubaynes négociant à Cahors, inculpée de vol de truffes est condamnée à 6 jours de prison. Le tribunal la fait bénéficier de la loi Bérenger.

Théâtre des Nations

Le théâtre des Nations donnera ce soir une brillante représentation de

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes

Demain mercredi :

La Poupée

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 10 ET 13 MARS 1904

Le Bienheureux (all^o) Leroux. F. Thomé. A Simple avec id. B Menuet-Maintenon id. Valse Bleue Margis. Les Monnaies au Couvent (Fant.) Varney. Souvenir du Bal (Mazurka) O. Métra.

Allées Fénélon, de 3 à 4 h.

Arrondissement de Cahors

Catus. — Bouf emporté. — Dimanche matin, un incident qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produit dans notre paisible commune.

Un boeuf s'étant échappé de l'atelier de M. Bouscarel, maréchal-ferrant, parcourait à une allure folle les rues de Catus.

Des accidents étaient à craindre, car beaucoup d'habitants se trouvaient en ce moment dans les rues, lorsque M. Marcel Chastagnol, n'écouterait que son courage, s'élança sur le boeuf et le saisissant par les cornes put le maîtriser et, aidé d'autres personnes le reconduirent chez M. Bouscarel.

M. Chastagnol a été vivement félicité pour cet acte de courage.

Cazals. — Brûlé vif. — Dimanche matin, la femme Attalès habitant le Causse, commune de Cazals, était des-

sendue au bourg pour faire certains achats, laissant ses trois jeunes enfants en garde à son mari.

Pendant que celui-ci était allé à 50 mètres de la maison puiser de l'eau, l'aîné des enfants, à peine âgé de 3 ans, est tombé dans le feu. Lorsque Attalès est rentré il a trouvé le pauvre enfant horriblement brûlé sur tout le corps et principalement à la tête qui était presque carbonisée.

Le pauvre petit est mort dans la nuit.

Aujols. — Loi électorale. — Un de nos amis nous informe qu'un citoyen de la commune d'Aujols a éprouvé des difficultés pour se faire inscrire sur la liste électorale, en vue des élections municipales. On aurait même fait observer à ce citoyen qu'il ne pouvait être éligible. Ce citoyen cependant remplit toutes les conditions exigées par la loi pour solliciter les suffrages de ses compatriotes.

Du reste, voici le texte même de la loi au nom de laquelle, nos amis pourront protester contre les décisions arbitraires des maires réactionnaires.

Article 31 de la loi du 5 avril 1884. Sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devraient y être inscrits au 1^{er} janvier de l'année de l'élection, âgés de 25 ans accomplis.

Limogne. — Foire. — La foire de samedi, malgré sa coïncidence avec celles de Vaylats et Lauzès, a été très importante. Il s'est traité beaucoup d'affaires sur les boeufs d'attelage. Les bêtes à laine et petits cochons sont toujours très recherchés. Bonne affaire pour nos propriétaires qui sont loin de se plaindre.

Blé, 16 fr. l'hecto. ; Maïs, 10 fr. ; Avoine, 7 fr. ; Volaille, 0,75 le demi-kilo ; Œufs, 0,85 à 0,90 la douzaine.

Quoiqu'à la fin de la saison de la truffe, il y en avait de 20 à 25 quintaux, au prix moyen de 5 à 6 le kilo.

Nouveau médecin. — On nous annonce l'arrivée prochaine du jeune Docteur Couderc, qui vient de soutenir avec succès sa thèse devant la faculté de médecine de Paris.

Il sera le bienvenu.

Larnagol. — Syndical. — Les membres du Syndicat pour la défense de la plaine de Larnagol et Prémicac se sont réunis dimanche dernier à l'Hôtel de la Mairie. Le but de leur réunion était de commencer à s'imposer. Après une vive discussion sur le taux de l'impôt, ils ont été d'un commun accord de s'imposer sur une contenance de 106 hectares au taux moyen de 40 fr. par hectare ce qui fait une somme de 4.250 fr. Ils espèrent qu'avec ce commencement de sacrifice, nos représentants de l'arrondissement de Cahors et Figeac nous viendront en aide pour obtenir une subvention de l'Etat. Ce serait de toute justice. Du reste il est urgent qu'on y songe, car les dernières crues du Lot ont fait beaucoup de ravages.

Luzech. — La truffe. — Nos populations, si cruellement éprouvées pendant deux années consécutives par la grêle et la gelée, ont passé difficilement ces longs mois. Le pot-au-feu a souvent été froid. Les terrains de nos coteaux se prêtent en effet, presque exclusivement à la culture de la vigne : la récolte est mauvaise ou nulle, la misère est dans le pays.

Sans doute d'autres petits revenus : la noix, la truffe, viennent s'ajouter au produit de nos vins de première qualité. Mais peut-être la maladie, surtout le gaulage des noyers, tendent à faire diminuer depuis quelques années ce précieux revenu. Reste donc la truffe que les 9/10 de la population ont trop dédaignée. Pourquoi ce manque de soins à l'égard de ce précieux tubercule si rémunérateur ?

— Oui, j'ai eu si peur, le misérable voulait te tuer.

— La malade but avidement, ce qui lui fit du bien. Elle se remit peu à peu, et comprit qu'elle avait rêvé.

— Sais-tu, mère, lui dit Bernard, pourquoi ce songe revient sans cesse à ton esprit ?

— Non.

— Eh bien ! c'est parce que tu n'as confié à personne tes malheurs et tes secrets.

— C'est bien possible, j'ai gardé tout pour moi, et cela m'étouffe ; mais à qui veux-tu que je me confie ?

— Mais... à moi, par exemple.

— A toi ! fit la malade avec un geste de terreur.

— Pourquoi pas ? fit le jeune homme.

— J'aurais trop à rougir devant lui... murmura la Biscotte en se cachant la figure de ses mains.

Bernard entendit.

— Mère, dit-il, de cette voix douce qu'il savait prendre, quel autre plus que ton fils peut te pardonner ?.. A tout ce que tu me diras je répondrai : — Elle est ma mère ! et tu seras excusée par moi. Ne te dois-je pas la vie ? et n'ai-je pas été toujours un enfant soumis et un fils respectueux ?

La vieille attrira la tête de son fils avec ses mains, et l'embrassa au front.

(A suivre.)

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISODE

LE MOULIN GALANT

III

Ce qu'on lit dans les étoiles

— Oh ! Bernard, ne parlez pas ainsi ; n'est-il pas convenu entre nous qu'il n'y a pas de distance, si ce n'est celle du talent, et de ce côté vous êtes mon maître.

— Oui, fit le jeune homme avec un accent pénible, je suis professeur, mais je ne dois pas me plaindre, puisque c'est grâce à ce métier que je me suis approché de vous, Lucienne, et que j'ai pu vous dire ce qui depuis longtemps faisait battre mon cœur. Mais écoutez. Sans doute le talent est quelque chose, sans doute aussi votre grand-père me trouvera assez bon pour faire un mari, mais vous avez un tuteur, un homme riche, très riche, dont il faudra le consentement.

— Onze heures ! fit Lucienne, il faut que je vous quitte.

— Si ma pauvre mère ne dormait pas ! murmura Bernard.

Pour l'adieu, les deux amants se rapprochèrent.

— Il ne s'est jamais occupé de moi.

— Il peut vouloir pour vous un plus brillant parti.

— Sais-je seulement ce que je possède.

— Vous vivez ici dans l'aisance, on vous a donné tous les maîtres dont vous avez eu besoin.

— C'est vrai. Cependant mon grand-père m'a dit souvent que je ne serais pas aussi fortunée que je le croyais peut-être.

— N'importe, Lucienne, j'admets que votre tuteur passera sur mon défaut de fortune ; sera-t-il aussi coulant sur mon défaut de nom ? S'il me demande quel est mon père, que répondrai-je ?

— Vous ne pouvez porter la faute de votre naissance.

— A vos yeux, bonne Lucienne, il en peut être ainsi, mais les hommes pensent autrement.

Puis, il ajouta plus bas :

— Je n'ai pas de père, dit-il, mais je ne puis non plus présenter ma mère.

Sans doute, Lucienne comprit cette raison, car elle ne répondit pas.

En ce moment, la cloche du village tinta et les jeunes gens comptèrent onze coups.

— Onze heures ! fit Lucienne, il faut que je vous quitte.

— Si ma pauvre mère ne dormait pas ! murmura Bernard.

Pour l'adieu, les deux amants se rapprochèrent.

Lucienne, dit Bernard, demain je parlerai à ma mère, demain il faut que je sache qui je suis.

— Et moi, dit la jeune fille, je parlerai à mon grand-père, je sais que vous lui plaisez, Bernard, et j'ai bon espoir.

Bernard entoura la taille de Lucienne de son bras gauche pendant que sa main droite retenait les mains de la jeune fille prisonnière.

— Lucienne ! dit-il, quoi qu'il arrive, à toi toujours !

— Toujours ! répondit Lucienne en levant ses beaux yeux sur ceux de Bernard.

Ils restèrent ainsi dix minutes peut-être, puis un baiser bien doux, bien timide, presque un baiser de frère tomba sur le front de Lucienne qui murmura :

— A demain !

— Oui, à demain, dit Bernard, demain je saurais le secret de ma mère.

— Demain, je saurais la volonté de mon grand-père.

— Demain, mes agneaux, fit un troisième personnage caché derrière le saule et que les jeunes gens ne virent pas, demain vous aurez en effet autre chose à vous dire.

Lucienne et Bernard s'éloignèrent la joie au cœur, et le mystérieux personnage partit à son tour.

C'était le banquier Thomas Rupert.

Bernard en quittant Lucienne était vivement dirigé vers la maison de sa mère.

IV

Un jour néfaste

L'étoile qu'il avait vue tomber lui présidait quelque malheur.

En moins de cinq minutes, il fut à la porte de la chambre. Le cœur lui battait ; il se reprochait d'avoir été aussi longtemps dehors.

Il se disait que la malade l'avait appelé, et que ne le voyant pas venir, elle s'était levée ; que trahie par sa faiblesse elle était tombée peut-être, et qu'elle se mourait sur le paré, sans secours.

Ce fut sous l'empire de ces idées que le jeune homme ouvrit doucement la porte.

Sans doute, la cause en est dans l'ignorance, pour beaucoup, de la façon de le cultiver.

Il faudrait que nos populations soient renseignées sur cette culture et quelles sachent à quel moment il faut planter les chènes truffiers et discerner la qualité des sujets : racine pivotante coupée, écimage de ceux qui sont trop robustes, soins à donner en hiver, enlever toutes les feuilles sèches aux endroits où on travaille et où sera cavée la truffe, terrains qui conviennent le mieux.

Pour planter, les marchés de de Gignac, de Cozance, de l'Hôpital-St-Jean, sont pourvus de chènes truffiers de première qualité qui ne reviennent qu'à 10 ou 15 c. pièce; mais il faut les planter toujours dans un terrain bien défoncé, une vigne par exemple; ce sont des questions que beaucoup ignorent et doivent apprendre avec un vif plaisir.

Les coteaux riverains du Lot se prêtent en grande partie à la culture de la truffe et ce tubercule y est de première qualité, pouvant presque rivaliser par son bouquet avec la belle truffe brune de Martel.

Les vaillantes populations de notre région, si républicaines, auraient tout intérêt à être instruites sur cette source d'un précieux revenu, ce retour aux vaches grasses.

GRAVACHE.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — Notre curé. — Une peu de biographie. — Avant et après. — Bretenoux fut, des communes du département du Lot, une des premières qui ouvrit le feu de la laïcisation. A cette époque où l'on commençait à s'apercevoir que l'idée républicaine subsistait des transformations rapides vers l'émancipation sociale, où les ecclésiastiques avaient l'intuition du terrible ouragan qui devait, quinze ans plus tard, décaler les congrégations, grandes pourvoyeuses d'ennemis de la République, M. Orliac, curé, prit motif de la dite laïcisation pour demander ou pour accepter le poste qu'il occupa encore à Cahors.

Homme d'une droiture et d'une honnêteté qui le firent regretter de tous, n'étant jamais, pour aucun parti descendu dans l'arène politique, s'occupant exclusivement de son sacerdoce et aussi, un peu trop peut-être, du recrutement des élèves pour le couvent, M. Orliac partit de Bretenoux, n'ayant aucun ennemi et laissant le meilleur souvenir.

A son départ, l'abbé Delrieu fut désigné pour remplir les fonctions jusqu'à une prochaine nomination. Chapelain à Roc-Amadour, missionnaire, diocésain des dévotés, l'abbé montra dans l'accomplissement de ses fonctions un zèle inconnu jusqu'alors chez nous. Les prêtres succédèrent aux prêtres. Orateur bryant et gesticulant, grand metteur en scène, sentimental souvent et quelquefois aussi le contraire, il sut se faire une popularité que personne ne lui contesta, pas même la municipalité envers laquelle il se montrait non seulement poli, mais d'une obséquiosité un peu outrée. De cette soumission à tous devait résulter sa nomination à Bretenoux.

D'années en années son zèle semblait augmenter encore. Les fêtes de Ste-Catherine qu'il dirigeait avec un ardeur infatigable attiraient beaucoup de monde chez nous, et aux réunions du comité, le soir, l'on voyait toutes les routes de la plaine sillonnées par les fidèles qui venaient entendre la parole de ce « nec plus ultra », de l'homme incomparable. Cela ne devait pas durer.

Les élections municipales ne laissèrent pas notre doyen indifférent, et malgré ses promesses de rester neutre, l'on vit qu'il tenait à entrer en lutte. Bretenoux était républicain, il fallait donc l'attaquer par son endroit le plus faible, mais aussi le plus sûr, par la femme. Que de fois leur a-t-il dit: « Il ne dépend que de vous, chères sœurs, que les ennemis de la Religion soient confondus, si vous le voulez vous pouvez tout ». Dès lors, considération, estime, amitié même s'embrasèrent chez beaucoup de ses admirateurs. Ayant fait le relevé de ses qualités, l'on fit celui de ses défauts; mieux connu, l'on eut des détails sur sa vie, ses antécédents. L'on apprit qu'il était de Figeac, et que là, certes, on connaissait assez son nom, l'on remarqua, que les jours d'élection, obstinément, toujours le même homme sur deux, allait voter.

Sentant sa popularité en péril, se voyant compromis aux yeux de beaucoup, il se tourna vers la haute société à laquelle il se consacra tout entier. La religion, ah ouïche ! il fallut remiser cela.

Ses meilleurs amis qui n'allaient même pas à la messe, l'accueillirent avec le plaisir qu'accueille une épave, le naufragé qui se sent perdu. Il se donna à eux corps et âme, ne connaissant plus rien que leur parti et faisant pour ce dernier des prodiges de sacrifices d'argent et de temps.

Désormais, dans tous les prônes « on en parlait un peu », beaucoup même, mais tendancieusement de façon à ne point se laisser prendre, en connaissance du tour de phrase qui porte, et terminant toujours par ces mots : « qu'on ne dise pas que je fais de la politique, je défends la religion ». Curé, lui ? de

couleur sans doute, agent électoral plutôt.

A cette époque, Bretenoux traversait des moments difficiles. Les luttes de classes excitées par des hommes qui ne reculent pas devant les pires mensonges, s'envenimaient de plus en plus.

Le parti républicain subissait ces attaques en parti fort que n'émeuvent ni la médisance, ni la calomnie. Un jour, visitant ses vignes, le maire de la commune, M. Boyer, s'aperçut qu'on lui en avait coupé cinq cents pieds. Cette affaire fit du bruit; seuls, ceux qui connaissaient l'acuité de la lutte n'en furent pas autrement surpris, et la *Croix* n'en continua pas moins de traiter notre parti de « clique et de canaille ». M. le curé, lui, ne fit jamais aucune allusion à cette affaire qui semblait classée, lorsque le même M. Boyer s'aperçut de nouveau que les arbres de plusieurs dimensions qui entouraient ses prés avaient été coupés au-dessus du niveau de la haie. Jamais Bretenoux jusque là si tranquille, n'avait vu de choses semblables, décidément de parti pris, on en voulait à la propriété; mais ce genre de vandalisme s'oubliait aussi peu à peu, et il semblait que le bon sens eût enfin pris le dessus, quand arrivèrent d'autres incidents qui valent la peine d'être cités.

Le soir de la fête musicale de St-Oéré en 1901, l'on vint prévenir M. Boyer fils, qui s'y était rendu, d'un malheur imminent, dans sa jeune famille qui était pour quelques jours à Thégra. Il était environ neuf heures du soir. Atteler et partir au galop de son cheval fut comme on pense son premier mouvement. Or, il était à peine arrivé sur le Pont Neuf, que la voiture fut précipitée sur le parapet, les roues de derrière venaient de tomber, faute d'écras qui une main criminelle avait précédemment enlevés. La voiture d'un conseiller municipal fut aussi emmenée, « extra muros » et renversée. Et la campagne du journal des sacristies continuait toujours de plus belle, à annoncer à ses lecteurs que Bretenoux était gouverné par des gens qui n'avaient aucune moralité, et que seuls ses lecteurs et amis détenaient le monopole de l'honnêteté.

Le 14 juillet suivant des fêtes furent annoncées, des banquets aussi de la part des deux partis. La fête cléricalle réactionnaire notamment semblait faire du bruit. Le tableau de l'endroit, l'homme caoutchouc, le général qui conduit si bien ses troupes au feu et sait si bien se défilier ensuite (témoin la dernière affaire de rébellion) devait l'organiser. M. le Maire fut obligé d'intervenir plusieurs fois dans la soirée afin d'éviter des troubles. Le curé, d'une de ses fenêtres, où il avait installé un phonographe (probablement un de ceux qui firent la campagne électorale de son ami Germain), faisait entendre aux manifestants rassemblés là les meilleurs morceaux de son répertoire. Quelques énergumènes écumaient de rage. Ils avaient escompté d'avance le plaisir de mettre en captivité cette poignée de paisibles républicains qui avaient letoupet, malgré toutes leurs provocations, de rester tranquilles.

Une heure du matin le bruit d'un quet-à-pens se répandit en ville. L'on venait de transporter à Bretenoux un jeune homme d'une commune voisine qui, se retirant avec plusieurs camarades, venait d'être assailli sur le Pont de l'Auque; il avait la mâchoire fracassée, les coupables, étaient deux cléricaux, deux manifestants et non des moindres que la correctionnelle cueillait bientôt.

Ce que Basile se dépensa en cette circonstance pour les sortir de là, est impossible à décrire. Les journaux de sacristie ne furent jamais plus insolents et plus grossiers et il sembla qu'un vent de folie soufflait vraiment sur ces têtes surchauffées par de fréquentes réunions et que ces pauvres fous allaient commettre les plus graves fautes *ad maiorem dei gloriam*.

Une nuit de l'été suivant, Bretenoux était réveillé par le clairon qui sonnait le feu. Dans la propriété de M. Verdié, Conseiller municipal de la majorité, les meules de blé et d'avoine flambaient. Pour mieux assurer la propagation du feu, l'incendiaire avait établi un cordon de paille tout autour et mis le feu en des points différents. Ce n'était donc pas un accident; c'était un nouveau crime. Quelle folie poussait donc ceux qui se rendaient coupables de pareils forfaits? C'était la haine politique, la surexcitation des esprits cléricaux enflammés par les diatribes contre les républicains.

Certes nous n'entendons pas dire que l'abbé Delrieu était l'auteur de ces crimes ou le complice des vandales, des criminels qui commettaient tous ces désordres; mais l'abbé Delrieu n'était-il pas quelque peu responsable de la surexcitation des esprits? Avant son arrivée, les citoyens de Bretenoux étaient tous amis; après son arrivée, il y eut deux camps; et l'on vient de voir de quel côté on cherchait par tous les moyens à nuire à des adversaires politiques.

Et contre de tels faits dont nous garantissons l'authenticité la plus absolue, pas une parole de blâme ne tomba de la chaire à l'adresse des criminels; jamais aucune allusion, et cependant n'était-ce pas le rôle du prêtre de rappeler à une attitude plus digne ses paroissiens haineux.

Les élections législatives arrivèrent, l'abbé Magne était candidat. La cure de Bretenoux fut transformée en quar-

tier général électoral. Les curés du canton firent une sortie qui fera époque. L'un d'eux, pauvre vieux tremblottant affirmait qu'il valait mieux souhaiter... la mort d'un homme que de voter pour M. Vival !!! L'on sait le bon résultat de cette campagne. M. Delrieu qui signalait en public une congrégation qui aurait eu le malheur de danser une fois en carnaval, toléra que ces dernières pussent se grouper et insulter, le soir, les républicains. Et l'on vit ici des choses fort édifiantes. Des filles bien élevées dans la charité chrétienne, parcourant nos rues et nos promenades, nous décochant des épithètes plus ou moins propres, criant vive Magne ! à bas Vival ! et mieux encore... mais n'insistons pas !

Le gouvernement sensible à tant de services rendus, voulut épargner à l'abbé Delrieu la peine de passer à la caisse, et lui retira purement et simplement son traitement.

Mais les intérêts de l'abbé n'en souffrirent point. Des souscriptions parmi les personnes pieuses et aussi chez les politiciens reconnaissants, furent ouvertes, qui remplacèrent copieusement les trimestres perdus. On émettait des obligations de cent francs, dont le revenu serait servi en abonnements à des revues pieuses. Des testaments avaient assuré, avant ces événements, à des présidentes de congrégations, des rentes dont le produit allait à bonne destination. Et pendant ce temps-là, les cures du département restaient vacantes par le refus catégorique de l'abbé Delrieu de partir au galop de son cheval fut comme on pense son premier mouvement. Or, il était à peine arrivé sur le Pont Neuf, que la voiture fut précipitée sur le parapet, les roues de derrière venaient de tomber, faute d'écras qui une main criminelle avait précédemment enlevés. La voiture d'un conseiller municipal fut aussi emmenée, « extra muros » et renversée. Et la campagne du journal des sacristies continuait toujours de plus belle, à annoncer à ses lecteurs que Bretenoux était gouverné par des gens qui n'avaient aucune moralité, et que seuls ses lecteurs et amis détenaient le monopole de l'honnêteté.

Le 14 juillet suivant des fêtes furent annoncées, des banquets aussi de la part des deux partis. La fête cléricalle réactionnaire notamment semblait faire du bruit. Le tableau de l'endroit, l'homme caoutchouc, le général qui conduit si bien ses troupes au feu et sait si bien se défilier ensuite (témoin la dernière affaire de rébellion) devait l'organiser. M. le Maire fut obligé d'intervenir plusieurs fois dans la soirée afin d'éviter des troubles. Le curé, d'une de ses fenêtres, où il avait installé un phonographe (probablement un de ceux qui firent la campagne électorale de son ami Germain), faisait entendre aux manifestants rassemblés là les meilleurs morceaux de son répertoire. Quelques énergumènes écumaient de rage. Ils avaient escompté d'avance le plaisir de mettre en captivité cette poignée de paisibles républicains qui avaient letoupet, malgré toutes leurs provocations, de rester tranquilles.

Une heure du matin le bruit d'un quet-à-pens se répandit en ville. L'on venait de transporter à Bretenoux un jeune homme d'une commune voisine qui, se retirant avec plusieurs camarades, venait d'être assailli sur le Pont de l'Auque; il avait la mâchoire fracassée, les coupables, étaient deux cléricaux, deux manifestants et non des moindres que la correctionnelle cueillait bientôt.

Ce que Basile se dépensa en cette circonstance pour les sortir de là, est impossible à décrire. Les journaux de sacristie ne furent jamais plus insolents et plus grossiers et il sembla qu'un vent de folie soufflait vraiment sur ces têtes surchauffées par de fréquentes réunions et que ces pauvres fous allaient commettre les plus graves fautes *ad maiorem dei gloriam*.

Une nuit de l'été suivant, Bretenoux était réveillé par le clairon qui sonnait le feu. Dans la propriété de M. Verdié, Conseiller municipal de la majorité, les meules de blé et d'avoine flambaient. Pour mieux assurer la propagation du feu, l'incendiaire avait établi un cordon de paille tout autour et mis le feu en des points différents. Ce n'était donc pas un accident; c'était un nouveau crime. Quelle folie poussait donc ceux qui se rendaient coupables de pareils forfaits? C'était la haine politique, la surexcitation des esprits cléricaux enflammés par les diatribes contre les républicains.

Certes nous n'entendons pas dire que l'abbé Delrieu était l'auteur de ces crimes ou le complice des vandales, des criminels qui commettaient tous ces désordres; mais l'abbé Delrieu n'était-il pas quelque peu responsable de la surexcitation des esprits? Avant son arrivée, les citoyens de Bretenoux étaient tous amis; après son arrivée, il y eut deux camps; et l'on vient de voir de quel côté on cherchait par tous les moyens à nuire à des adversaires politiques.

Et contre de tels faits dont nous garantissons l'authenticité la plus absolue, pas une parole de blâme ne tomba de la chaire à l'adresse des criminels; jamais aucune allusion, et cependant n'était-ce pas le rôle du prêtre de rappeler à une attitude plus digne ses paroissiens haineux.

Les élections législatives arrivèrent, l'abbé Magne était candidat. La cure de Bretenoux fut transformée en quar-

tier général électoral. Les curés du canton firent une sortie qui fera époque. L'un d'eux, pauvre vieux tremblottant affirmait qu'il valait mieux souhaiter... la mort d'un homme que de voter pour M. Vival !!! L'on sait le bon résultat de cette campagne. M. Delrieu qui signalait en public une congrégation qui aurait eu le malheur de danser une fois en carnaval, toléra que ces dernières pussent se grouper et insulter, le soir, les républicains. Et l'on vit ici des choses fort édifiantes. Des filles bien élevées dans la charité chrétienne, parcourant nos rues et nos promenades, nous décochant des épithètes plus ou moins propres, criant vive Magne ! à bas Vival ! et mieux encore... mais n'insistons pas !

Le gouvernement sensible à tant de services rendus, voulut épargner à l'abbé Delrieu la peine de passer à la caisse, et lui retira purement et simplement son traitement.

Mais les intérêts de l'abbé n'en souffrirent point. Des souscriptions parmi les personnes pieuses et aussi chez les politiciens reconnaissants, furent ouvertes, qui remplacèrent copieusement les trimestres perdus. On émettait des obligations de cent francs, dont le revenu serait servi en abonnements à des revues pieuses. Des testaments avaient assuré, avant ces événements, à des présidentes de congrégations, des rentes dont le produit allait à bonne destination. Et pendant ce temps-là, les cures du département restaient vacantes par le refus catégorique de l'abbé Delrieu de partir au galop de son cheval fut comme on pense son premier mouvement. Or, il était à peine arrivé sur le Pont Neuf, que la voiture fut précipitée sur le parapet, les roues de derrière venaient de tomber, faute d'écras qui une main criminelle avait précédemment enlevés. La voiture d'un conseiller municipal fut aussi emmenée, « extra muros » et renversée. Et la campagne du journal des sacristies continuait toujours de plus belle, à annoncer à ses lecteurs que Bretenoux était gouverné par des gens qui n'avaient aucune moralité, et que seuls ses lecteurs et amis détenaient le monopole de l'honnêteté.

Le 14 juillet suivant des fêtes furent annoncées, des banquets aussi de la part des deux partis. La fête cléricalle réactionnaire notamment semblait faire du bruit. Le tableau de l'endroit, l'homme caoutchouc, le général qui conduit si bien ses troupes au feu et sait si bien se défilier ensuite (témoin la dernière affaire de rébellion) devait l'organiser. M. le Maire fut obligé d'intervenir plusieurs fois dans la soirée afin d'éviter des troubles. Le curé, d'une de ses fenêtres, où il avait installé un phonographe (probablement un de ceux qui firent la campagne électorale de son ami Germain), faisait entendre aux manifestants rassemblés là les meilleurs morceaux de son répertoire. Quelques énergumènes écumaient de rage. Ils avaient escompté d'avance le plaisir de mettre en captivité cette poignée de paisibles républicains qui avaient letoupet, malgré toutes leurs provocations, de rester tranquilles.

Une heure du matin le bruit d'un quet-à-pens se répandit en ville. L'on venait de transporter à Bretenoux un jeune homme d'une commune voisine qui, se retirant avec plusieurs camarades, venait d'être assailli sur le Pont de l'Auque; il avait la mâchoire fracassée, les coupables, étaient deux cléricaux, deux manifestants et non des moindres que la correctionnelle cueillait bientôt.

et très éloquent de M. le substitut Guitteau et une brillante plaidoirie de M. Albert, défenseur des trois prévenus, a condamné Ferrand, Fénélon et Delasahut à 50 fr. d'amende avec bénéfice de la loi Bérenger.

Gourdon. — Les Vétérans des armées de terre et de mer. — Comme nous l'avions annoncé dans le *Journal du Lot*, la fête de la remise du drapeau aux Vétérans des armées de terre et de mer a eu lieu dimanche 6 mars à onze heures du matin.

Cette cérémonie a été des plus imposantes.

Tous les membres de la 1830^e section de Gourdon, s'étaient réunis devant la sous-préfecture et à 10 heures précises, la section se rangea par quatre, ayant en tête le commandant Pigié, précédé de l'Union Musicale de Gourdon. Le membre de la section de Reilhaguète joignirent à eux, et à 10 heures un quart, le cortège se mit en marche pour se rendre à la gare, attendre les délégués des autres sections de Cahors et Pérylles, et recevoir les officiers du 7^e de ligne qui étaient délégués pour assister à cette fête. C'est notre compatriote M. le capitaine Azéma qui fut désigné pour représenter M. le colonel du 7^e.

La section de Cahors était représentée par M. Bourdelle, celle de Pérylles par M. l'abbé Filsac, et celle de Reilhaguète par M. Boyer.

Après la réception, à la gare, de tous les délégués, après les souhaits de bienvenue, le cortège se remit en marche, ayant en tête les drapeaux des différentes sections, pour se rendre dans la cour de la sous-préfecture, où devait avoir lieu la remise des drapeaux.

Pendant tout le parcours, la musique n'a cessé de se faire entendre, et c'est aux sons de la *Marseillaise*, que toutes les sections, de Vétérans réunies, firent leur entrée dans la cour de la sous-préfecture où fut joué le *Chant du Départ*.

Tout-à-coup le silence s'établit; la foule, qui prenait part à cette manifestation, attendait impatiente et recueillie le moment solennel.

Les groupes des officiers se séparèrent; M. le lieutenant-colonel Gardarain, de Souillac, s'avança allègrement malgré ses 80 ans au milieu des vétérans qui formaient le cercle. Dans un discours bien senti, où la politique a été bannie, M. le lieutenant-colonel Gardarain montra le drapeau et en rappela la devise et aussitôt il fit remise à chaque section de son propre drapeau.

La musique, à ce moment-là, joua au *Drapeau* et toute la foule de se découvrir.

La cérémonie terminée tous les Vétérans se réunirent à l'hôtel de la Providence, où un banquet eut lieu. Nous nous empressons d'adresser nos félicitations à Messieurs Fajoles et Nadaillat dont le menu était des mieux compris et des plus copieux, et dont le service malgré les 81 couverts, n'a rien laissé à désirer.

Pendant tout le repas, la plus franche gaieté n'a pas cessé de régner, c'était plaisir de voir ces anciens soldats de 1870, avec, les uns leur décoration et les autres leur simple médaillon de sociétaire.

Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés. En premier, bonne fête : tous les Vétérans étaient heureux de fraterniser, déplorant malgré tout, l'absence de celui qui avait été, pour ainsi dire l'instigateur de cette fête M. Dulot qu'une indisposition tenait au lit depuis la veille.

Cressensac. — Postes et télégraphes. — Mlle Veyssié, dame employée au bureau de poste de Gourdon, est nommée receveuse à Cressensac, en remplacement de Mlle Palis, décédée.

Loupiac. — Conférences agricoles. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Loupiac le dimanche 13 mars courant, à 9 heures du matin.

Sujet de la conférence : la vigne et le vin.

Dégagnac. — La Foire. — Notre foire du 5 mars a été favorisée par un temps très doux, une vraie journée de printemps. Aussi le champ de foire avait-il un aspect très animé.

Le marché aux bœufs était très bien pourvu tant par la quantité que par la qualité de la marchandise. Les bœufs gras se sont vendus 32 et 33 francs le quintal.

Sur le marché aux moutons il y a eu très peu de transactions. Il y avait une baisse considérable et les marchands expéditeurs qui viennent à nos foires se sont abstenus d'acheter.

La volaille a été rapidement enlevée à des prix relativement élevés : 0 fr. 65 à 0, 75 la livre.

Les œufs ne valaient que 0, 50 la douzaine.

Pinsac. — Pont de Pinsac. *Fâcheuse impression*. — Il paraît que les habitants de Lacave et de Pinsac ne sont pas satisfaits du projet de l'Administration de Ponts et Chaussées, relativement à la restauration de la chaussée du pont de Pinsac.

Pour éviter quelques dépenses supplémentaires, ladite Administration aurait, dit-on, l'intention de laisser, au milieu de la chaussée, un libre passage aux eaux provenant des crues de la Dordogne.

Si l'on pratiquait une arche de secours à côté du pont, rien à dire.

Mais en laissant un passage au niveau du sol, on ne pourra pas circuler quand la rivière débordera et les terrains en aval de ce passage seront, peu à peu, emportés par le courant.

Les habitants de Lacave seront mécontents parce qu'ils ne pourront pas se rendre à Souillac lors des grandes eaux, et ceux de Pinsac le seront également parce qu'ils verront leurs terrains enlevés.

Est ce pour arriver à un pareil résultat que la commune de Lacave s'est imposée d'une trentaine de mille francs, et que celle de Pinsac en a fourni une dizaine de mille ?

Tout le monde ici espère que l'Administration reviendra sur ce projet, et évitera aux populations intéressées la peine de protester énergiquement auprès de tous leurs représentants.

Bulletin Financier

L'amélioration que nous constatons en clôture samedi se poursuit aujourd'hui et même nous relevons un léger progrès sur un certain nombre de valeurs de la cote. C'est donc la fermeté qui domine et cela, bien que les insertions soient des plus réduites.

Notre 3 0/0 reprend de 32 c. 1/2 à 95,50.

Les établissements de crédit sont non seulement très fermes mais encore en avance sur leurs derniers cours.

La Banque de Paris et des Pays-Bas gagne 7 fr. à 1.045; le Crédit Lyonnais avance de 3 fr. à 1.033; le Crédit Foncier de 5 fr. à 658; le Comptoir National vaut 575; la Société générale est recherchée à 620 fr.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer améliorent leurs situations. Des transactions ont eu lieu sur le Lyon à 1.345; sur le Nord à 1.745; sur l'Orléans à 1.438.

Le Suez passe de 3.898 à 3.910.

Les rentes étrangères sont mieux tenues; mais, toutes cependant ne profitent pas de ce petit mouvement de reprise. L'Extérieure passe à 77,30; l'Italien à 99,05; le Turc vaut 78,35; la Banque Ottomane 545; le consolidé Russe finit à 92,40; le 3 0/0 1891 à 75, 65; le Portugais à 57,20.

Abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « La Martense ».

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2449 du 3 mars 1904.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Cosaques du Caucase devant la cathédrale d'Irkouït.

Dalny, Métropole commerciale de la Russie sur la mer Jaune. — Le Gouverneur de Dalny va s'embarquer pour se rendre à Port-Arthur conférer avec l'Amiral Alexeïeff.

L'Amiral Makaroff. — Le « Bayan », l'« Askold » et le « Novik » qui ont résisté aux attaques des 23, 24 et 25 février. — Escadrille de la « Fronde » et du « Montcouquiol » partant de Toulon pour l'Extrême-Orient.

A bord du « Tzarevitch » : L'Inspection journalière du Commandant.

Rade de Vladivostok : L'Escadre ravitaillée au bord de la glace.

Troupes Espagnoles partant de Passages pour les Canaries.

Gorges de l'Ande : de Quillan à Axat. — Le Chemin de fer de Rivesaltes. — Statue de l'Abbé Félix-Armand. — Dafflé de la Pierre Lys. — Entrée du d'Aslé Saint-Martin-du-Lys. — Gorges de Saint-Georges. — Saint-Paul-de-Fenouillet. — Gorges de la Pou. — Saint-Antoine-de-Galames. — Vue générale d'Axat. — Château de Puylaurens.

Actualités théâtrales : M. Albert Guignon, auteur de la « Décadence ». — Les interprètes du 3^e acte.

Exposition des Beaux-Arts à Montecarlo : Vue extérieure du Palais. — Le Salon d'honneur. — Coin du Hall. — Son ensemble. — La Salle de Théâtre.

Supplément sportif : Cross-Country. — Le départ à St-Cloud. — Montée de la Lanterne de Diogène. — Le Vaingneur. — Le Duel Damotte-Dubois.

Roman illustré : *Le Roman d'un bon garçon*, par Albert Cim.

Echecs par M. D. Janowski.

Le numéro 50 centimes

Avis important

Tout nouvel abonné d'ici le 31 Mars recevra en prime gratuite notre Numéro de Noël.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 6 mars 1904.

Courrier du Dimanche. — Albert Delvallé : La sauvegarde. — Gyp : Cloco (suite). — André Theuriot : La Seur de lait (suite). — Pierre Calmettes : Le pain à la main et à la machine. — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Fernand Lafargue : La Financière-veuve (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré*, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1006, du 5 mars 1904.

Le grès à cavités de Sankt-Martin, par le Dr Lajoie. — Les résultats d'exploitation du canal de la Baltique, par R. Bonnin. — Les Pygmées de l'Afrique centrale, par J. Deniker. — Les sels de radium, par

Jacques Danna. — La souris comme force motrice, par H. B. — Locomotive traineau, par D. B. — Les visions d'art, par G. Mareschal. — Propagande métrique aux Etats-Unis, par M. G. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 29 février 1904, par Ch. de Villedeuil. — Une maison soulevée de 49 mètres par Daniel Bilet.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Union Prévoyante

85, Boulevard Voltaire, Paris, demande un Directeur pour le département. 200 francs par mois et remises.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET À TERME

3 0/0.....cpt	95 50
Jouissance 1 ^{er} oct. 1903. tme	95 50
0/0 amor. Der. an. 1943. cpt	96 70
3 Jouiss. 16 oct. 1903.....tme	...
Banque de France.....cpt	3750 ..
Action nom. Jouiss. 26 juin tme	...
Banque de Paris.....cpt	1045 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet. tme	1046 ..
Crédit Foncier.....cpt	600 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet. tme	657 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1085 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep. tme	1082 ..
Société générale. Louis. oct cpt	...
Est.....cpt	900 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov. tme	...
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1345 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov. ter	1345 ..
Midi.....cpt	1149 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill. tme	...
Nord.....cpt	1750 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill. tme	1749 ..
Orléans.....cpt	1440 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct. tme	1437 ..
Ouest.....cpt	890 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct. tme	890 ..
Métropolitain 250 f. t. p. juill. tme	510 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juill. tme	3920 ..
— s ^e civile.....juill. cpt	2925 ..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	619 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct. tme	77 90
Russe 4 0/0 1901.....d	

Représentants sérieux sont demandés partout pour placer huiles et savons. Maison de 1^{er} ordre, commissions très élevées ou appointements au choix. Ecr. Célestin Berthon, propriétaire fabricant, à Salon, Bouches-du-Rhône.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultation tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-
Dentiste diplômé de la Faculté de
médecine de Paris et de l'École den-
taire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien
Dentiste diplômé de la Faculté de
Médecine et de l'École Dentaire de
Bordeaux.
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
**Travail parfait
et entièrement garanti**
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

(Service d'hiver 1903-1904)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																															
17					5 (1)					23 (3)					35					1125																					
EXPRESS.					EXPRESS.					EXPRESS.					DIRECT.					OMNIBUS.																					
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.					1 ^{re} class.					1 ^{re} class.					1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.					1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.																					
PARIS (Aust.)	départ.	3	1	10	10	10	10	10	10	8	58 s.	11	14 s.	—	—	—	TOULOUSE d.	1	» s.	2	43 s.	3	18 s.	5	45 s.	8	40 s.	—	—	—	CAHORS. — dép.	6	5	12	12	49 s.	7	14 s.	7	14 s.	
LIMOGES	arrivée	2	1	4	4	38	3	16	0	2	—	—	—	—	—	—	MONTAUBAN d.	1	49	3	37	4	32	7	30	9	31	—	—	—	Donelle (Arrêt)	6	23	—	—	—	1	7	7	18	
BRIVE	départ.	6	36	6	34	4	24	9	29	12	28 s.	—	—	—	—	—	Caussade	—	—	4	1	5	20	8	11	9	53	—	—	—	Parnac	6	30	8	9	1	14	1	20	7	26
Gignac-Cressensac	arrivée	6	45	7	1	5	5	5	7	18	—	—	—	—	—	—	Labenque	—	—	—	—	6	33	8	52	—	—	—	—	—	Castelfranc	6	49	8	46	1	32	7	48		
SOULLAC	départ.	7	20	7	39	5	41	2	3	8	30	—	—	—	—	—	Cieurac	—	—	—	—	6	19	9	1	—	—	—	—	—	Prayssac (Arrêt)	6	52	—	—	—	1	35	7	49	
CAZOULÈS	arrivée	7	40	7	40	5	44	2	3	8	30	—	—	—	—	—	Sept-Ponts	—	—	—	—	6	33	9	13	—	—	—	—	—	Puy-l'Évêque	7	1	9	11	1	43	8	1	8	8
Lamothe-Fénelon	départ.	8	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	CAHORS. } arr.	2	45	4	38	6	42	10	30	—	—	—	—	—	Duravel	7	8	9	25	1	50	8	16		
Nozac	arrivée	8	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	CAHORS. } dép.	2	49	4	40	6	52	10	36	5	57 m	—	—	—	Soturac-Touzac	7	16	9	37	1	58	8	27		
GOURDON	départ.	8	31	8	8	6	9	3	9	9	5	—	—	—	—	—	Espère	—	—	—	—	11	38	7	5	—	—	—	—	—	Fumel	7	25	10	2	2	7	8	27		
Saint-Clair	arrivée	8	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	St-Denis-Catus	—	—	—	—	7	19	—	—	—	—	—	—	—	LIBOS	7	31	10	9	2	13	8	33		
Dégagnac	départ.	8	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Thédirac-Peyril	—	—	—	—	7	33	—	—	—	—	—	—	—	PARIS	11	33 s.	—	—	—	4	21 m			
Thédirac-Peyril	arrivée	9	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Dégagnac	—	—	—	—	7	42	—	—	—	—	—	—	—											
Saint-Denis-Catus	départ.	9	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Saint-Clair	—	—	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	—											
Espère	arrivée	9	22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Dégagnac	—	—	—	—	8	54	—	—	—	—	—	—	—											
CAHORS	départ.	9	32	8	47	6	45	3	56	10	23 s.	—	—	—	—	—	Saint-Denis-Catus	—	—	—	—	9	51	—	—	—	—	—	—	—											
Sept-Ponts	arrivée	9	41	8	53	6	50	4	5	4	5	—	—	—	—	—	Thédirac-Peyril	—	—	—	—	10	2	—	—	—	—	—	—	—											
Cieurac	départ.	10	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Saint-Denis-Catus	—	—	—	—	10	12 s.	—	—	—	—	—	—	—											
Labenque	arrivée	10	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Espère	—	—	—	—	10	23 s.	—	—	—	—	—	—	—											
Caussade	départ.	10	45	9	35	7	27	5	15	8	45	—	—	—	—	—	Sept-Ponts	—	—	—	—	11	13 s.	—	—	—	—	—	—	—											
MONTAUBAN	arrivée	11	19	10	1	7	52	5	55	9	27	—	—	—	—	—	CAHORS	—	—	—	—	11	13 s.	—	—	—	—	—	—	—											
TOULOUSE	arrivée	12	13 s.	10	49 s.	8	45	7	51	—	—	—	—	—	—	Sept-Ponts	—	—	—	—	12	13 s.	—	—	—	—	—	—	—												

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

10 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS